

Edmund James Flynn

10^e premier ministre du Québec, Edmund James Flynn, *conservateur*, 1896-1897

Discours du trône, Québec, 17 novembre 1896

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de vous souhaiter ici la bienvenue et de vous retrouver dans ce Palais législatif qui a été témoin de votre zèle pour le bien de la Province pendant toute la durée de cette période parlementaire qui va bientôt finir.

Mon gouvernement vous soumettra, au cours de la session que je viens ouvrir aujourd'hui, un projet de loi relatif à la création d'un fonds spécial destiné à aider davantage la cause de l'éducation dans les municipalités pauvres et parmi la classe ouvrière à améliorer la condition des instituteurs et des institutrices, et, en général, à donner une nouvelle et forte impulsion à l'enseignement primaire.

Vous serez aussi appelés à légiférer sur une réorganisation des départements publics qui permettra, entre autres choses, de donner une attention plus soutenue à l'exploitation des forêts et des autres ressources de la Province, et sera de nature à en accroître le rendement.

L'agriculture et la colonisation, qui ont fait de si remarquables progrès depuis quelques années, devront en faire de plus rapides encore par suite de cette réorganisation départementale, et mon gouvernement, persuadé que de la prospérité de la population rurale dépend, dans une grande mesure, le bien-être de tout le pays, vous demandera de vous montrer généreux dans les dispositions budgétaires qui se rapportent à la classe si nombreuse et si méritante des colons et des agriculteurs.

En vertu de différents actes de la Législature, des subventions en terres, converties subséquemment en subventions en argent, ont été accordées à certaines compagnies de chemins de fer, et représentent une somme totale de plus de trois millions de piastres, payables lorsque ces terres auront été « assignées, vendues et payées, » c'est-à-dire lorsque des frais très considérables d'arpentages et d'administration auront été encourus. Sollicité de donner suite à cette législation, mon gouvernement a proposé aux compagnies intéressées, qui voudraient y consentir, de commuer leurs droits en des sommes d'argent moindres que les sommes indiquées aux statuts, mais payables immédiatement ou à mesure qu'elles deviendront régulièrement dues.

Les compagnies ont opté pour cet arrangement, qui a été accepté en principe, et un projet de loi vous sera soumis pour permettre d'effectuer cette commutation.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Toutes les facilités vous seront données pour vous éclairer sur la partie financière de l'administration. Les comptes publics seront livrés sans retard à votre examen, et le budget de l'exercice régulier de 1897-98, ainsi qu'un budget supplémentaire pour l'exercice actuellement en cours, vous seront soumis.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Des agents d'émigration font des efforts actifs pour induire notre robuste et industrielle population à quitter la Province et à aller s'établir jusque dans le Brésil. Afin d'enrayer ce déplorable mouvement et de favoriser davantage la colonisation de nos terres incultes, mon gouvernement présentera un projet de loi qui créera un « homestead » de tout lot que la Couronne concédera suivant certaines conditions, et il a l'intention de rendre ces conditions plus faciles que par le passé.

Le dernier rapport de la commission chargée de refondre et codifier les lois relatives à la procédure civile vous sera soumis en vue de l'adoption finale du travail de cette commission par la Législature. Les efforts de mon gouvernement pour rétablir l'équilibre entre les revenus et les dépenses ont été couronnés de succès, et un surplus a même été réalisé. Comme conséquence, j'ai la vive satisfaction de vous annoncer qu'un projet de loi vous sera soumis pour supprimer la taxe sur les mutations de propriété qui a dû être imposée en 1892.

Mon gouvernement espère aussi pouvoir remplacer les obligations de la Province actuellement en circulation par des valeurs payables à une date plus éloignée et portant intérêt à un taux moins élevé, ce qui aura pour effet de réduire considérablement le chiffre des charges annuelles pour intérêts sur la dette publique, et il proposera la législation nécessaire pour faciliter cette conversion.

Cependant, il est de mon devoir de déclarer que l'accroissement toujours grandissant de la population, et partant, l'augmentation des dépenses strictement obligatoires pour l'administration de la justice, le soin à donner aux aliénés, la construction de voies de communication, le développement de l'instruction publique et de l'agriculture, rendent de plus en plus nécessaires le rajustement des subventions fédérales payables sous l'autorité de la clause 118 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Conformément à un arrêté de mon Conseil exécutif en date du 2 octobre dernier, je me suis mis en communication avec le gouvernement du Canada à ce sujet. Des copies de la dépêche que j'ai adressée à l'honorable Secrétaire d'État sur cette importante question vous seront distribuées.